Image not found or type unknown

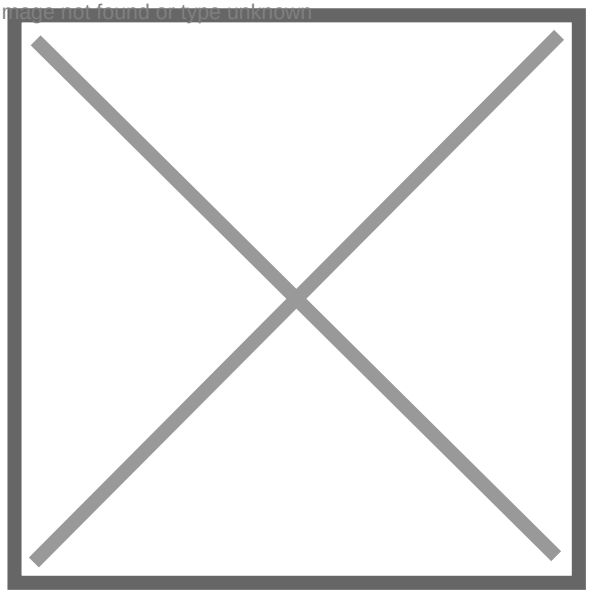

Reconnaissance d'enfant par amour envers la mère

Par **daniduq**, le **03/07/2009** à **11:22**

Bonjour,
vivant avec une JF africaine sans papiers, et la voyant triste de n'être pas avec son fils de 6 ans resté au pays j'accepte par amour envers elle de reconnaitre son fils afin qu'il puisse rejoindre sa mère. J'avais toute confiance, nous devions nous marier et faire un enfant ensemble. Du moins c'etait sa promesse. l'enfant arrive donc du pays, il est français biensur, et sa mère demande sa propre régularisation ayant alors un enfant français résident en France. 4 à 5 ans plus tard la situation sentimentale se dégrade, elle ne compte plus se marier avec moi et pour faire l'enfant on n'en parle plus depuis longtemps. Elle a attendu que soit écoulé les délais de prescriptions pour le cas où je tenterai une contestation de paternité. Aujord'hui elle demande une pension alimentaire pour son fils, plus de 5 ans après notre séparation et plus de 10 ans après la reconnaissance. les voyous connaissent bien les lois. Les textes disent que la vérité génétique prime, serait-elle plus fiable après un délais de 10 ans. Je pense me trouver bien malgrès moi dans le cadre d'une "émigration sentimentale" m'ayant amené à faire une "reconnaissance de complaisance". Cet enfant a forcément un père génétique quelque part, je ne suis pas resté avec lui plus de 5 ans. Je ne l'ai ps connu pendant la première année, le temps de faire la transcription de son acte de naissance au pays. Je n'ai pu donc me comporter en père durant cette période. Comment m'en sortir ??

Par **anais16**, le **03/07/2009** à **11:30**

Bonjour,

en acceptant de reconnaître cet enfant vous ne semblez pas avoir compris les conséquences. Reconnaître un enfant c'est aussi accepter les responsabilités de père concernant l'éducation, la vie quotidienne...
Evidemment qu'il y a un risque de poursuites à votre encontre pour reconnaissance de complaisance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés